

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.01

Objet : Approbation des comptes de gestion 2024 des budgets : principal et annexes

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par le Comptable public.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le même exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe « locations commerciales » et du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » dressés, pour l'exercice 2024, par la comptable du Service Gestion Comptable du Blanc. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **Et autorise** Monsieur le Président à signer les comptes de gestion 2024.

22 AVR. 2025
Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE



Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
 ▶ en exercice : 32
 ▶ présents : 25
 ▶ votants : 29
 Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.02

Objet : Approbation des comptes administratifs 2024 des budgets : principal et annexes

Les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par le Président, Ordonnateur, se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2024

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	3 721 556,95 €	Titres émis	374 331,58 €	
Réductions de titres	5 221,00 €	Réductions de titres	109 874,74 €	
Total recettes	3 716 335,95 €	Total recettes	264 456,84 €	3 980 792,79 €
Mandats émis	2 821 784,04 €	Mandats émis	792 552,97 €	
Annulations de mandats	112 113,59 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	2 709 670,45 €	Total dépenses	792 552,97 €	3 502 223,42 €
Résultats de fonctionnement		Résultats d'investissement		Excédent de
Excédent	+ 1 006 665,50 €	Déficit	- 528 096,13 €	+ 478 569,37 €

- Dépenses restant à réaliser 1 134 675,02 €

- Recettes restant à réaliser 216 153,55 €

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS COMMERCIALES » 2024

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	123 241,38 €	Titres émis	189 043,05 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	123 241,38 €	Total recettes	189 043,05 €	312 284,43 €
Mandats émis	85 286,96 €	Mandats émis	1 548 625,23 €	
Annulations de mandats	58,00 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	85 228,96 €	Total dépenses	1 548 625,23 €	1 633 854,19 €
Résultats de fonctionnement		Résultats d'investissement		Déficit de
Excédent	+ 38 012,42 €	Déficit	- 1 359 582,18 €	- 1 321 569,76 €

- Dépenses restant à réaliser 483 620,96 €

- Recettes restant à réaliser 488 139,67 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 036-200035137-20250407-2025040702-DE

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZA DE CHAILLAC » 2024

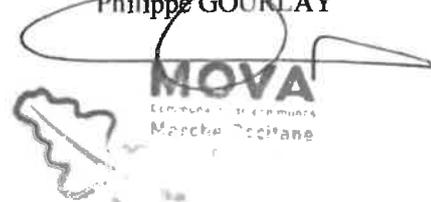
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	0,00 €	Total recettes	0,00 €	0,00 €
Mandats émis	0,00 €	Mandats émis	0,00 €	
Annulations de mandats	0,00 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	0,00 €	Total dépenses	0,00 €	0,00 €
Résultats de fonctionnement	0,00 €	Résultats d'investissement	0,00 €	0,00 €
- Dépenses restant à réaliser	0,00 €			
- Recettes restant à réaliser	0,00 €			

Monsieur le Président de la Communauté de Communes n'a pas participé au vote de cette délibération, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le Conseil Communautaire, siégeant sous la présidence de Laurent LAROCHE, premier Vice-Président, approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs des budgets : principal, annexe « locations commerciales » et annexe « lotissement ZA de Chaillac » de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour l'exercice 2024.

Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Signé électroniquement par : Philippe
GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gyslène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.03

Objet : Affectations des résultats 2024 du budget principal

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2024,

<u>INVESTISSEMENT</u>	Solde d'exécution reporté N-1 : (+ ou -)	1 882 500,62 €
	Recettes réalisées :	264 456,84 €
	Dépenses réalisées :	792 552,97 €
	Solde d'exécution cumulé (R001)	1 354 404,49 €
	Restes à réaliser dépenses :	1 134 675,02 €
	Restes à réaliser recettes :	216 153,55 €
	Besoin de financement :	0,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Résultat de l'exercice :	1 006 665,50 €
	Résultat antérieur reporté N-1 : (+ ou -)	972 819,49 €
	Résultat à affecter :	1 979 484,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en réserves : 0,00 €
(titre de recette au compte 1068)

- Report à nouveau en fonctionnement : 1 979 484,99 €
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

Acte certifié exécutoire le 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.03/01

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget annexe « locations commerciales »

Monsieur le Président rappelle les résultats du **compte administratif 2024**,

INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté N-1 : (+ ou -)	1 275 845,86 €
	Recettes réalisées :	189 043,05 €
	Dépenses réalisées :	1 548 625,23 €
	Solde d'exécution cumulé (D001)	- 83 736,32 €
	Restes à réaliser dépenses :	483 620,36 €
	Restes à réaliser recettes :	488 139,67 €
	Besoin de financement :	79 217,01 €
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice :	38 012,42 €
	Résultat antérieur reporté N-1 : (+ ou -)	69 299,94 €
	Résultat à affecter :	107 312,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

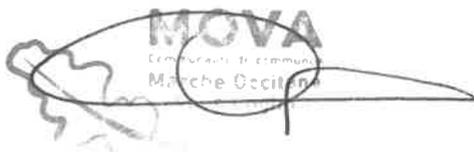
- Affectation en réserves : **79 217,01 €**
(titre de recette au compte 1068)

- Report à nouveau en fonctionnement : **28 095,35 €**
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre

Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE



Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.03/02

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac »

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2024,

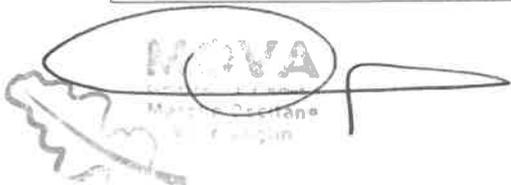
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté N-1 : (+ ou -)	- 18 192,00 €
	Recettes réalisées :	0,00 €
	Dépenses réalisées :	0,00 €
	Solde d'exécution cumulé (D001)	- 18 192,00 €
	Restes à réaliser dépenses :	0,00 €
	Restes à réaliser recettes :	0,00 €
	Besoin de financement : (couverture insuffisante)	18 192,00 €
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur reporté N-1 : (+ ou -)	0,00 €
	Résultat à affecter :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

-Affectation en réserves : 0,00 €
(titre de recette au compte 1068)

-Report à nouveau en fonctionnement : 0,00 €
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

22 AVR. 2025
Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 32

➤ présents : 25

➤ votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.04

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'état 1259 EPCI comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La présente délibération vise à fixer les taux de fiscalité de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire pour 2025 les taux de 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Décide** de reconduire les taux des taxes de fiscalité directe locale 2025 comme suit :

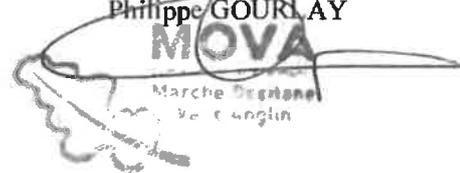
Impôts	Taux 2024	Taux votés pour 2025
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	1,08 %
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	5,87 %
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	8,76 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	24,98 %

- Et fixe le produit fiscal attendu pour 2025 comme suit :

Impôts	Taux votés 2025	Produits attendus
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	79 834
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	76 662
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	222 504
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	412 919
TOTAL		791 919

Acte certifié exécutoire le 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAQUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.05

Objet : Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2025

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et notamment son article 56,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 211-7,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1530 bis,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-12-05.01 en date du 5 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2017 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin,

Vu la délibération du conseil Communautaire n° 2018-09-25.01 en date du 25 septembre 2018 instituant la taxe GEMAPI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018-09-25.02 en date du 25 septembre 2018 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021-04-14.08 en date du 14 avril 2021 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-04-12.06 en date du 12 avril 2022 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2023-03-28.06 en date du 28 mars 2023 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-04-08.08 en date du 8 avril 2024 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI,

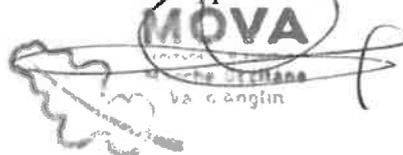
Considérant que l'organe délibérant doit voter avant le 15 avril 2025 le produit de la taxe GEMAPI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- **Fixe** le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à **55 000 €**,
- **Charge** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux,
- **Et autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE



Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.06

Objet : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que tous les 3 ans une convention d'objectifs est signée entre l'Office de Tourisme intercommunautaire « Destination Brenne » et la Communauté de Communes. Elle lie depuis sept années les deux structures en ce qui concerne la promotion, la communication et la commercialisation touristique. 2025, sera l'année d'une nouvelle convention.

Elle fixe aussi la participation financière de la Communauté de Communes. Pour la période 2025-2027, elle a été calculée sur la base de 3,50 € par habitant.

Afin de permettre à l'Office de Tourisme intercommunautaire « Destination Brenne » de remplir ses missions de service public et de couvrir le coût de ses services d'accueil, d'information et de promotion ainsi que les coûts liés aux investissements nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci, la Communauté de Communes lui attribue des crédits de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de la Communauté de Communes.

Le montant arrêté pour l'année 2025 est de 22 869 €.

Ce montant est complété par le reversement de l'intégralité des sommes collectées au titre de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes.

Après lecture de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire « Destination Brenne » et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, ci-joint en annexe,

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

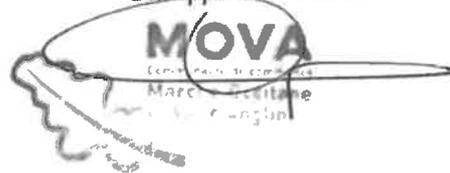
S'LO

ID : 036-200035137-20250407-2025040706-DE

- **et autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22 AVR. 2025
ID : 036-200035137-20250407-2025040706-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE OCCITANE
ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DESTINATION BRENNE
2025 - 2027

Entre :

la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe Gourlay d'une part, et désignée ci-après sous le terme la Communauté de Communes,

et

l'association Office de Tourisme intercommunautaire «Destination Brenne», représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis Camus, d'autre part et désignée ci-après sous le terme Destination Brenne,

il est convenu ce qui suit :

Préambule : cadre réglementaire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) dispose que les communautés de communes se voient doter à compter du 1er janvier 2017 des missions en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Il a été décidé la création entre les Communautés de Communes Brenne-Val de Creuse, Cœur de Brenne, Marche Occitane-Val d'Anglin et Val de l'Indre – Brenne et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Brenne d'une Entente telle que définie par les articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du code général des collectivités territoriales, afin d'harmoniser la politique de promotion et de développement du tourisme sur l'ensemble du territoire d'intervention et d'un Office de Tourisme intercommunautaire : l'Office de Tourisme Destination Brenne.

L'Office de Tourisme est autorisé dans les conditions prévues par la loi de modernisation n°92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours, de commercialiser des prestations et produits touristiques sur sa zone d'intervention.

Article 1 - Missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion

Destination Brenne assurera les missions d'accueil, d'information et de promotion touristique de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Conformément à ses statuts, Destination Brenne s'engage à :

- assurer un accueil et une information touristique optimisée et de qualité,
- promouvoir la destination touristique Parc naturel régional de la Brenne de manière pertinente et efficace,
- accompagner les prestataires touristiques pour améliorer la qualité de leur accueil et la commercialisation de leur offre,
- commercialiser une offre touristique en lien avec l'image du Parc,
- développer la vente de services pour assurer des recettes propres,
- animer l'observatoire économique du tourisme,
- former l'équipe d'accueil pour monter l'Office de Tourisme Destination Brenne en qualité de service,
- apporter un appui à chacune des communautés de communes pour la perception de la taxe de séjour.

Plus particulièrement pour la période 2025 – 2027, les missions de Destination Brenne à mettre en œuvre sont précisés.

1 – Renforcer la promotion et la communication de l’offre touristique

Optimiser les outils numériques :

- adapter le site internet en anglais voire en néerlandais,
- mieux utiliser les outils numériques à disposition.

Définir une stratégie de communication à destination des marchés de proximité et de la clientèle de slow tourisme.

Maintenir l’engagement de Destination Brenne dans la promotion d’un tourisme durable.

Moyens à mettre en œuvre :

- former le personnel sur les outils numériques classiques pour renforcer leur efficacité et sur ceux d’avenir (Intelligence Artificielle),
- dégager des moyens financiers pour mettre en œuvre une stratégie de communication efficace et pertinente.

2 – Développer la commercialiser l’offre touristique

L’objectif pour Destination Brenne est de développer la notoriété du territoire et accroître les retombées économiques pour les prestataires touristiques et l’économie locale.

Renforcer les offres de séjours de slow tourisme (notamment vélo).

Imaginer de nouvelles offres pour diversifier la clientèle (petits séminaires, séjours RSE,...).

Trouver des partenariats pour commercialiser notre offre touristique.

Moyens à mettre en œuvre :

- bien appréhender l’évolution du marché touristique,
- être imaginatifs, tester, analyser, se tromper et réussir,
- développer la prospection.

3 - Améliorer la médiation du patrimoine

Élargir la clientèle en proposant une médiation touristique sur l’année, liée au patrimoine historique (en complément de ce qui existe sur le patrimoine naturel) : visites guidées, livrets de visite, parcours numériques interactifs...

Créer un réseau de médiateurs touristiques du patrimoine.

Moyens à mettre en œuvre :

- recruter un guide conférencier, médiateur du patrimoine, animateur de réseau,
- travailler en synergie avec les différentes collectivités pour renforcer l’efficacité des actions.

4 – Poursuivre la professionnalisation de l’accueil physique

Classement de l’office de tourisme avec comme ambition catégorie 1.

Réaménager les locaux pour professionnaliser l’accueil physique et développer de nouvelles fonctionnalités : Bélâbre, Saint-Benoît-du-Sault et Le Blanc.

Conserver la polyvalence de l’équipe.

Moyens à mettre en œuvre :

- engagement financier des CDC pour mener des travaux dans les bureaux d’information touristique,
- former l’équipe de Destination Brenne sur les nouveautés touristiques.

5 – Optimiser la collecte de la taxe de séjour et développer l’observation économique du tourisme

Faire en sorte que tous les hébergements touristiques soient déclarés en mairie.

S’assurer que tout hébergement loué reverse la taxe de séjour d’une manière ou d’une autre.

Utiliser les données de la plateforme pour l’observation économique du tourisme.

**Moyens à mettre en œuvre :*

- *mettre en place l'outil « déclarloc » pour les communes,*
- *dégager du temps pour assurer le suivi des déclarations,*
- *sanctionner les contrevenants.*

6 - Renforcer l'implication de Destination Brenne dans la vie locale

Participer à la stratégie d'accueil des nouveaux arrivants.

Assurer la billetterie des spectacles et manifestations culturelles et assister les associations locales et les collectivités.

Rendre service quand le temps et les moyens à déployer le permettent.

Moyens à mettre en œuvre :

- *devenir un relais de premier niveau pour l'accueil des nouveaux arrivants et assurer la formation des ambassadeurs sur l'offre touristique, facteur d'attractivité du territoire,*
- *rendre service aux collectivités et aux associations pour commercialiser leurs manifestations « touristiques ».*

7 - Dynamiser l'Entente

Partager les projets touristiques entre les collectivités.

Moyens à mettre en œuvre :

- *réunir régulièrement l'Entente avec un ordre du jour précis.*

Article 2 – Subvention allouée

Pour lui permettre de remplir ses missions de service public et de couvrir le coût de ses services d'accueil, d'information et de promotion ainsi que des coûts liés aux investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, la Communauté de Communes lui attribuera des crédits de fonctionnement dont le montant sera fixé chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de la Communauté de Communes.

Le montant arrêté pour l'année 2025 est de **22 869 euros**. Le versement annuel pourra se faire par différents acomptes.

Ce montant sera complété par le reversement de l'intégralité des sommes collectées au titre de la **taxe de séjour** sur le territoire de la Communauté de Communes.

Article 3 – Compte-rendu de l'activité

Destination Brenne donnera à la Communauté de Communes un compte rendu de l'emploi des crédits alloués assorti de toutes les justifications nécessaires (bilan financier, compte de résultat, rapport d'activités établi sur les objectifs fixés par la présente convention) courant du premier semestre suivant l'année de l'exercice.

Article 5 – Durée de la Convention

La présente convention est signée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22 AVR. 2025
ID : 036-200035137-20250407-2025040706-DE

Fait à, le, en deux exemplaires.

Pour l'Office de Tourisme,

Pour la Communauté de Communes
Marche Occitane – Val d'Anglin

Le Président,
Monsieur Jean-Louis Camus

Le Président,
Monsieur Philippe Gourlay

Même si les moyens financiers des collectivités partenaires n'ont pas pour objet le fonctionnement de la Boutique et l'Espace dégustation de la Maison du Parc, ces deux entités, emblématiques du territoire, font partie de l'entité Destination Brenne et ne peuvent pas être ignorées dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens. Rappelons que ce qui a motivé leur absorption sont les recettes qu'elles pourraient apporter à l'association notamment pour mieux promouvoir la Destination.

1 – Assurer l'équilibre financier de l'espace dégustation

Améliorer les conditions et l'efficacité du travail.

Renforcer les approvisionnements de proximité et dans tous les cas identifier les provenances tout en gardant une qualité optimale et le communiquer aux clients pour renforcer l'image locavore, cohérente à celle du Parc.

Développer de nouvelles offres pour attirer (et conserver) la clientèle locale.

Moyens à mettre en œuvre :

- améliorer l'outil de travail par des travaux adaptés,
- valoriser et impliquer l'équipe,
- mettre en œuvre des process pour rationaliser le fonctionnement.

2 – Développer une stratégie marketing autour des boutiques

Développer les ventes.

Faire revenir la clientèle locale.

Moyens à mettre en œuvre :

- monter en gamme les produits vendus à la Boutique de la Maison du Parc, en veillant à conserver (voire augmenter) la marge,
- faire entrer de nouveaux produits, les faire tourner et communiquer sur ces produits,
- organiser les animations autour de la Boutique,
- améliorer l'agencement de la Boutique pour le rendre plus fonctionnel et attractif,
- développer une Boutique en ligne.

L'ensemble des missions doit être conduit en coordination étroite avec le Parc naturel régional de la Brenne, selon les orientations de la Charte du Parc.

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.07

Objet : Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur

VU le Code de l'éducation, article L. 124-18 et D. 124-6 ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29 ;
VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;
VU la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans des administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;
VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial ;
VU la convention de stage ;

Monsieur le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Monsieur le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le Président fait part que Monsieur Maxime FLAHAUT, étudiant, en Master 2 Histoire MAPCAR (Métiers de l'Accompagnement Politique : Conseil, Assistanat, Rédaction) à l'Université d'Orléans, effectuera un stage professionnel de 3 mois 25 jours au sein de la Communauté de Communes du 6 mai au 31 août 2025 soit 595 heures.

Sujet de stage : valorisation et médiation du patrimoine médiéval de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin (MOVA) dans l'Indre.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de lui allouer une gratification d'un montant de 2 588,25 € (595 heures x 4,35 €/h).

La gratification sera versée mensuellement au stagiaire à savoir :

- 609,00 € en mai,
- 639,45 € en juin,
- 700,35 € en juillet,
- 639,45 € en août 2025

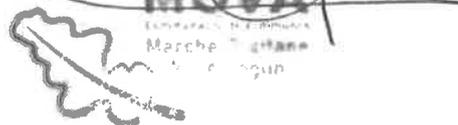
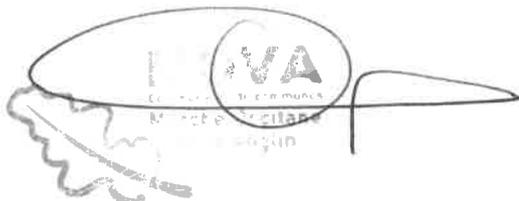
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à verser à Monsieur Maxime FLAHAUT une gratification d'un montant de 2 588,25 € (soit 609,00 € en mai, 639,45 € en juin, 700,35 € en juillet et 639,45 € en août 2025) en contrepartie des tâches qu'il va accomplir pendant la durée de son stage.

Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté Territoriale
Marche Ligérienne
M. L. G. G. G.



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.08

Objet : *Fonds de concours : attribution à la Commune de Chalais*

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5214-16 V ;
Vu le Budget Principal 2025 qui a ouvert des crédits en section d'investissement pour le versement de fonds de concours ;
Vu le règlement d'attribution des fonds de concours patrimoine approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 septembre 2017 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine ;

Monsieur le Président indique que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il ajoute que le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du ou des Conseils Municipaux concernés.

Vu la demande de fonds de concours présentée par la Commune de Chalais pour des travaux de rénovation du clocher et l'automatisation des cloches de l'église St Léobon, qui fait apparaître le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 13 385,00 €
Restauration des battants et boules de frappe, échelle et plancher : 3 934 € HT
Electrification : 9 451 € HT

Fonds du patrimoine – Conseil Départemental (35%) partie restauration	1 377,00 €
Fondation du Patrimoine (reliquat des calvaires)	3 073,00 €
Dons et part communale	8 148,00 €
Fonds de concours sollicité à la CdC MOVA (20%) partie restauration	787,00 €

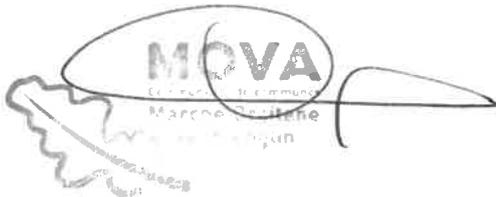
Considérant que cet équipement, de par son caractère unique, est un élément important de l'attractivité touristique du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'allouer** à la Commune de Chalais un fonds de concours d'un montant de **787 euros** destiné au financement du projet ci-dessus exposé, étant précisé que se versement est soumis à une délibération concordante de la Commune de Chalais à la majorité simple ;
- **et dit** que cette somme sera versée en une fois à l'achèvement des travaux sur présentation de justificatifs de paiement visés par Madame la Comptable du Service Gestion Comptable du Blanc et sous réserve que le fonds de concours n'excède pas la part communale affectée à ce projet.

Acte certifié exécutoire le 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gwylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.09

Objet : Vote des soldes des subventions communautaires 2024 aux associations sportives

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors de sa séance du 26 février 2024, il avait été voté l'attribution des subventions communautaires aux associations sportives ainsi que les modalités de paiements de celles-ci.

La commission médico-sociale et sports a analysé les bilans des actions menées par l'association US Argenton Cyclisme et a proposé le versement des soldes 2024 comme suit :

Associations	Subventions attribuées	Acompte 50% versé	Solde au vu du bilan
Sport			
US Argenton Cyclisme (Trophée des Champions 2024 – évènement)	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
US Argenton Cyclisme (Bol d'or 2024 – évènement)	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **entérine** les propositions de versement des soldes des actions menées par l'association US Argenton Cyclisme, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **et autorise** Monsieur le Président à procéder au mandatement.

22 AVR. 2025
Acte certifié exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.10

Objet : Vote des subventions communautaires 2025 aux associations sportives

Suite à la réunion de la Commission médico-sociale et sports du 24 mars dernier et aux propositions de celle-ci, Madame Michèle BALLEET, Vice-Présidente, présente le tableau de répartition des subventions aux associations sportives ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par la Commission
Sports		
Ball-Trap Club de Beaulieu (soutien au club via le nombre de licenciés)	320,00 €	320,00
Société Sportive de Bélâbre (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 850,00 €	1 850,00 €
US Tilly Football ((soutien au club via le nombre de licenciés)	300,00 €	300,00 €
Central Judo Club Chaillac (soutien au club via le nombre de licenciés)	4 000,00 €	1 110,00 €
ASMOVA de Saint-Benoît-du-Sault (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 400,00 €	1 400,00 €
FCMO de Saint-Benoît-du-Sault (soutien au club via le nombre de licenciés)	930,00 €	930,00 €
Saint Be Badminton (soutien au club via le nombre de licenciés)	720,00 €	720,00 €
AC Parnac AS (soutien au club via le nombre de licenciés)	840,00 €	840,00 €
Amicale Boules Lyonnaise de Bélâbre (soutien au club via le nombre de licenciés)	70,00 €	70,00 €
FC SSRP de Prissac (soutien au club via le nombre de licenciés)	630,00 €	630,00 €
UNSS Collège Hervé Faye (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 840,00 €	1 840,00 €
US Argenton Cyclisme (Trophée des Champions 2025 – évènement)	3 000,00 €	3 000,00 €
US Argenton Cyclisme (Bol d'Or 2025 – évènement)	4 000,00 €	2 000,00 €
	19 900,00 €	15 010,00 €

Rappel des modalités de paiement des subventions :

- Versement de la subvention en deux fois pour les montants supérieurs à 1 000 € :
 - 50% à la signature du courrier de notification,
 - le solde après réception et analyse d'un bilan des actions menées grâce au financement,
- En cas de non réalisation des actions faisant objet de la subvention, la Communauté de Communes serait en droit d'exiger le reversement partiel ou total des sommes déjà versées.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 036-200035137-20250407-2025040710-DE

SLOW

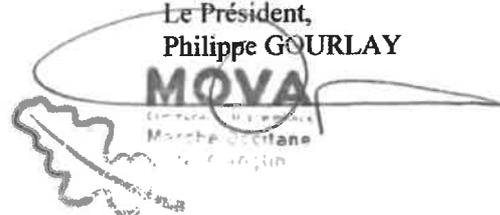
Rappel des modalités de paiement des subventions sportives dans le cadre du soutien au club via le nombre de licenciés uniquement : en intégralité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **entérine** les propositions de subventions 2025 tel que proposées ci-dessus par la Commission médico-sociale et sports aux diverses associations sportives,
- **approuve** les modalités de paiement des subventions,
- **et autorise** Monsieur le Président à procéder au mandatement.

Acte certifié exécutoire le 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL', is written below the name 'Jacqueline LAROCHE'.

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gyslène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.11

Objet : Vote des subventions communautaires 2025 aux établissements scolaires du territoire

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la commission « médico-sociale et sports », lors de sa réunion du 24 mars dernier, a étudié les différentes demandes de subvention des établissements scolaires du territoire et a proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole maternelle Jean Moulin de La Châtre L'Anglin – sortie le 17/06 sur le site « Le loup garou » à Lezay (79) – subvention de 374,95 €
- Ecole Léon Paul Fargue de Chaillac – sortie le 27/06 au ZooParc de Beauval à Saint-Aignan (41) – subvention de 356 €
- Ecole Jules Verne de Mouhet – sortie le 12/06 au Château Raoul de Châteauroux (36) – subvention de 326,25 €
- Ecole de Lignac – sortie le 06/06 sur le site du château de Chambord - subvention de 443,25 €
- Ecole de Roussines – sortie le 06/06 sur le site du château et des jardins du Rivau à Lémeré (37) – subvention de 300 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **entérine** la décision de la commission « médico-sociale et sports » à savoir l'attribution des subventions communautaires aux établissements scolaires du territoire comme suit :
 - Ecole maternelle Jean Moulin de La Châtre L'Anglin – sortie le 17/06 sur le site « Le loup garou » à Lezay (79) – subvention de 374,95 €
 - Ecole Léon Paul Fargue de Chaillac – sortie le 27/06 au ZooParc de Beauval à Saint-Aignan (41) – subvention de 356 €

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23 MAI 2025

SLO

ID : 036-200035137-20250407-2025040711-DE

- Ecole Jules Verne de Mouhet – sortie le 12/06 au Château Raoul de Châteauroux (36) – subvention de **326,25 €**
 - Ecole de Lignac – sortie le 06/06 sur le site du château de Chambord - subvention de **443,25 €**
 - Ecole de Roussines – sortie le 06/06 sur le site du château et des jardins du Rivau à Lémeré (37) – subvention de **300 €**
- **et autorise** Monsieur le Président à procéder au mandatement.

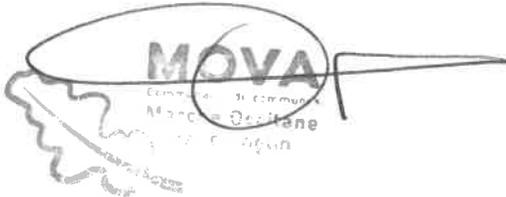
Acte certifié exécutoire le : 23 MAI 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 23 MAI 2025
Publication le : 23 MAI 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre

Le Président

Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté de communes
Marche Occitane
19000
Cognac



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

- en exercice : 32
- présents : 25
- votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.12

Objet : Vote d'une subvention communautaire à BIP TV

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis plusieurs années la Communauté de Communes soutien le fonctionnement de BIP TV. Au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 1 000 € avait été attribuée.

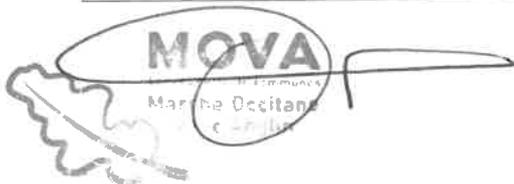
Créée en 2006, la chaîne locale BIP TV est portée par l'établissement public de coopération culturelle Issoudun (EPCCI) et a obtenu l'autorisation d'émettre par le CSA puis par l'ARCOM.

BIP TV est une télévision généraliste, traitant du quotidien, en privilégiant la proximité, la culture et le sport dans l'Indre, c'est un acteur essentiel de l'attractivité du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, souhaite renouveler son soutien pour le fonctionnement de la chaîne locale BIP TV en lui attribuant une subvention communautaire de 1 000 €.

Acte certifié exécutoire le **22 MAI 2025**
Transmis en Sous-Préfecture le **22 MAI 2025**
Publication le : **22 MAI 2025**
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Signé électroniquement par : Philippe
GOURLAY
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.13

Objet : Dispositif missions citoyennes année 2025

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin a décidé de soutenir le dispositif « Missions Citoyennes » en partenariat avec la Ligue de l'enseignement de l'Indre via le Relais Brenne initiatives Jeunes (RBIJ) et le Maison Familiale Rurale de Brenne via le dispositif Emploi et Compétences en Brenne.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin d'effectuer des missions de 3 h, dont 30 minutes de pause, en ½ journée, dans un cadre de 20 demi-journées maximum pour la période estivale et par jeune.

Chaque demi-journée est gratifiée, sans charge (cotisations sociales) pour la Communauté de Communes.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant la période des vacances estivales et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre de cette opération, le nombre de demi-journées à répartir entre les jeunes volontaires sera de 60 ce qui représente un coût maximum de 900 € pour la collectivité (nombre de missions x 15 €).

Au-delà de la gratification de 15 €, ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

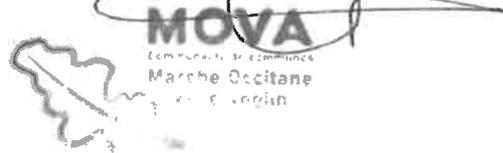
Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le dispositif missions citoyennes pour l'année 2025 en répartissant 60 demi-journées entre les jeunes volontaires pour un coût maximum de 900 € ;
- **Et d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : **22 MAI 2025**
Transmis en Sous-Préfecture le : **22 MAI 2025**
Publication le : **22 MAI 2025**
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

► en exercice : 32

► présents : 25

► votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.15

Objet : Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2025

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	78 055 00 €	96 247,00 €
Recettes	78 055,00 €	96 247,00 €

Vu le budget détaillé annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** le budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 2025,
- **Et autorise** Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2025.

22 AVR. 2025
Acte certifié exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté de Communes
Marche Occitane



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Signé électroniquement par : Philippe
GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

BUDGET ANNEXE 2025 - LOTISSEMENT ZA CHAILLAC

FONCTIONNEMENT DEPENSES

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
6015	Terrains à aménager	- €	
6045	Achat d'études prestations de service	20 600,00 €	
605	Achat de matériels équipements et travaux	- €	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	- €	
7133 042	variation des en-cours de productions de biens	58 055,00 €	71355 042 variation de stocks terrains aménagés
	TOTAL	78 055,00 €	TOTAL
			78 055,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
001	Déficit d'investissement reporté	18 192,00 €	
3351 04	En-cours de production de biens - Terrains	- €	3351 040 En-cours de productions de biens - Terrains
3354 040	En-cours de productions de biens - Etudes et prestations de services	- €	3354 040 En-cours de productions de biens - Etudes et prestations de services
3355 040	En-cours de productions de biens - Travaux	- €	3355 040 En-cours de productions de biens - Travaux
33581 040	En-cours de production de biens - Accessoires	- €	33581 040 En-cours de production de biens - Accessoires
3354 040	Variation des stocks études et prestations de services	78 055,00 €	168758 Autres emprunts et dettes - Autres groupements
	TOTAL	96 247,00 €	TOTAL
			96 247,00 €

A inscrire également en dépenses d'investissement au 274 au Budget Principal

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le **22 AVR. 2025**
 ID : 036-200035137-20250407-2025040715-DE



Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.16

Objet : Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2025

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « locations commerciales » 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	152 406,00 €	829 842,19 €
Recettes	152 406,00 €	829 842,19 €

Vu le budget détaillé annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** le budget annexe « locations commerciales » 2025,
- **Et autorise** Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2025.

Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE



Signé électroniquement par : Philippe
GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 036-200035137-20250407-2025040716-DE

Budget Annexe « Locations Commerciales »

FONCTIONNEMENT DEPENSES

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
eau et assainissement	60611	200,00	48,84	500,00
énergie-électricité	60612	800,00	623,56	4 000,00
autres fournitures non stockées	60628	200,00	99,38	200,00
fournitures de petit équipement	60632	4 000,00	1 489,43	2 500,00
fournitures de voirie	60633	1 118,10	0,00	1 000,00
Total Chapitre 60		6 318,10	2 261,21	8 200,00
locations matériels roulants	61351	307,00	0,00	600,00
entretien et réparation sur autres bâtiments	615228	20 000,00	4 027,14	20 000,00
maintenance	6156	2 000,00	585,12	1 000,00
assurances obligatoire dommage-construction	6162	8 000,00	8 645,00	0,00
études et recherches	617	2 000,00	1 350,00	3 000,00
Total Chapitre 61		32 307,00	14 607,26	24 600,00
honoraires	62268	500,00	0,00	500,00
catalogue et imprimés	6236	500,00	0,00	500,00
publications	6237	800,00	0,00	6 000,00
services bancaires et assimilés	627	0,00	3,59	10,00
aux communes membres du GFP	62875	4 000,00	3 191,00	0,00
Total Chapitre 62		5 800,00	3 194,59	7 010,00
taxes foncières	63512	10 193,00	10 135,00	11 000,00
Total Chapitre 63		10 193,00	10 135,00	11 000,00
Total cumulé : 011		54 618,10	30 198,06	50 810,00
créances admises en non-valeur	6541	0,00	0,00	3 000,00
Total Chapitre 65		10 193,00	10 135,00	3 000,00
dotations aux dépréciations des actifs circulants	6817	2 881,90	2 881,90	3 000,00
Total Chapitre 68		2 881,90	2 881,90	3 000,00
virement à la section d'investissement	023	78 475,59	0,00	27 375,00
dotations amortissements	6811-042	52 149,00	52 149,00	68 221,00
Total Chapitre 68		52 149,00	52 149,00	68 221,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		188 124,59	85 228,96	152 406,00

FONCTIONNEMENT RECETTES

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
antérieur reporté	002	69 299,94	0,00	28 095,35
revenus des immeubles	752	69 000,00	73 416,73	74 000,00
Total Chapitre 75		69 000,00	73 416,73	74 000,00
neutralisations des amortissements des subventions d'équipements versées	77681-042	4 860,00	4 860,00	5 346,00
subvention d'investissement transférées	777-042	44 964,65	44 964,65	44 964,65
Total Chapitre 77		49 824,65	49 824,65	50 310,65
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		188 124,59	123 241,38	152 406,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
résultat d'investissement reporté	001	0,00	0,00	83 736,32
frais d'étude	2031	5 000,00	0,00	0,00
frais d'insertion	2033	2 000,00	1 132,68	1 500,00
subvention « Aide à l'investissement »	20422	57 000,00	7 292,02	52 000,00
Total Chapitre 20		64 000,00	8 424,70	53 500,00
terrains nus	2111	2 000,00	0,00	2 000,00
terrains aménagés autres que voirie	2113	5 000,00	0,00	0,00
immeubles de rapport	21321	232 000,00	231 135,46	0,00
installations générales, agencement, aménagement des constructions	21351	200 000,00	66 413,11	200 000,00
autres constructions	2138	68 000,00	40 299,45	10 000,00
réseaux de voirie (ZA St-Benoît)	2151	245 000,00	185 704,78	99 295,22
autres réseaux	21538	0,00	0,00	10 000,00
mobilier	21848	0,00	0,00	1 000,00
Total chapitre 21		752 000,00	523 552,80	322 295,22
2 bâtiments artisanaux ZA St-Benoît	2313	1 240 000,00	949 664,84	300 000,00
travaux divers	2317	52 798,56	5 260,48	20 000,00
avances versées sur commandes	238	0,00	5 948,88	0,00
Total chapitre 23		1 292 798,56	960 874,20	320 000,00
subvention d'investissement transférées	139158-040	38 697,41	38 697,41	38 697,41
subvention d'investissement transférées	139361-040	6 267,24	6 267,24	6 267,24
Total Chapitre 13		44 964,65	44 964,65	44 964,65
neutralisations des amortissements des subventions d'équipements versées	198-040	4 860,00	4 860,00	5 346,00
Total Chapitre 19		4 860,00	4 860,00	5 346,00
constructions	2313	5 948,88	5 948,88	0,00
Total Chapitre 23		5 948,88	5 948,88	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 164 572,09	1 548 625,23	829 842,19

INVESTISSEMENT RECETTES

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
résultat d'investissement reporté	001	1 275 845,86		0,00
excédent affecté	1068	0,00	0,00	79 217,01
Total Chapitre 10		0,00	0,00	79 217,01
subvention du BP au BA	13158	0,00	0,00	166 889,51
Région	1322	236 291,83	56 650,00	120 050,00
Département	1323	56 075,00	56 075,00	0,00
D.E.T.R	13461	424 092,65	18 220,17	368 089,67
D.S.I.L.	13462	35 693,28	0,00	0,00
Total Chapitre 13		752 152,76	130 945,17	655 029,08
virement de la section de fonctionnement	021	78 475,59	0,00	27 375,00
amortissements	28----	52 149,00	52 149,00	68 221,00
Total Chapitre 28		52 149,00	52 149,00	68 221,00
avances versées sur commandes	238	5 948,88	5 948,88	0,00
Total Chapitre 23		5 948,88	5 948,88	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 164 572,09	189 043,05	829 842,19

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
▷ en exercice : 32
▷ présents : 25
▷ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.17

Objet : Virement de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « locations commerciales »

Vu les délibérations n° 2025-04-07.16 et 2025-04-07.18 du 7 avril 2025 relatives aux votes des budgets 2025 (Budget Annexe « locations commerciales » et Budget Principal).

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité pour équilibrer le Budget Annexe « locations commerciales » de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il détaille le montant de la subvention nécessaire :

- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « locations commerciales » pour la section d'investissement d'un montant de 166 889,51 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **approuve** le virement de subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « locations commerciales », comme détaillé ci-dessus,
- **dit que** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2025,
- **et autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le : 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY


NOVA
Communauté de Communes
Marche Occitane – Val d'Anglin


NOVA
Communauté de Communes
Marche Occitane – Val d'Anglin

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE



Signé électroniquement par : Philippe
GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Séance du 7 avril 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 25
➤ votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gyslène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-04-07.18

Objet : Vote du budget principal 2025

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget principal 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 519 189,68 €	3 335 956,53 €
Recettes	5 519 189,68 €	3 335 956,53 €

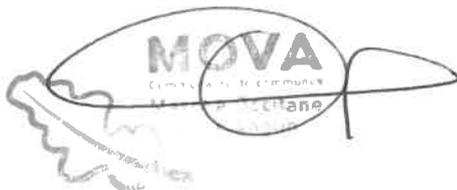
Vu le budget détaillé annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à

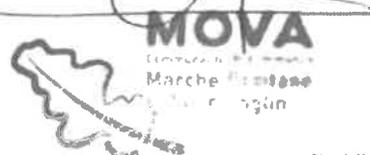
- **27 voix pour et deux abstentions, approuve** la section de fonctionnement en dépenses et recettes du budget principal 2025,
- **28 voix pour et une abstention, approuve** la section d'investissement en dépenses et recettes du budget principal 2025
- **Et autorise** Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2025.

22 AVR. 2025
Acte certifié exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le 22 AVR. 2025
Publication le 22 AVR. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE



Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Président

Budget Principal 2025**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
eau et assainissement	60611	800,00	854,55	1 500,00
énergie - électricité	60612	7 000,00	6 621,32	8 500,00
carburants	60622	7 000,00	5 773,42	7 000,00
alimentation	60623	600,00	348,41	600,00
autres fournitures non stockées	60628	500,00	494,85	800,00
fournitures d'entretien	60631	3 000,00	567,76	3 000,00
fournitures de petit équipement	60632	12 000,00	3 539,92	9 000,00
fournitures de voirie	60633	18 000,00	7 138,50	10 000,00
habillement et vêtements de travail	60636	3 000,00	1 046,58	3 000,00
fournitures administratives	6064	2 300,00	1 894,38	2 500,00
autres produits pharmaceutiques	60668	2 000,00	0,00	2 000,00
autres matières et fournitures	6068	200,00	0,00	0,00
Total Chapitre 60		56 400,00	28 279,69	47 900,00
contrats de prestations de services avec des entreprises	611	94 000,00	35 082,46	40 000,00
locations matériel roulant	61351	1 500,00	684,00	1 000,00
locations autres matériels	61358	500,00	312,00	500,00
terrains	61521	2 000,00	1 660,56	2 000,00
entretien et réparation sur bâtiments publics	615221	4 500,00	2 291,56	4 500,00
voiries	615231	500 000,00	302 234,52	1 200 000,00
matériel roulant	61551	4 000,00	1 953,27	4 000,00
entretien autres biens mobiliers	61558	5 000,00	2 478,74	4 000,00
maintenance	6156	1 500,00	1 537,49	2 500,00
multirisques	6161	20 000,00	16 141,49	21 000,00
assurance obligatoire dommage-construction	6162	6 000,00	0,00	8 000,00
documentation générale et technique	6182	400,00	335,91	400,00
versements à des organismes de formation	6184	1 500,00	0,00	1 500,00
frais de colloques et de séminaires	6185	1 000,00	330,00	800,00
autres frais divers	6188	500,00	29,05	200,00
Total Chapitre 61		642 400,00	365 071,05	1 290 400,00
autres honoraires, conseils...	62268	6 000,00	7 494,80	6 000,00
frais d'actes et de contentieux	6227	2 000,00	0,00	1 000,00
diverses rémunérations des autres services extérieurs	6228	3 656,00	1 020,00	55 000,00
annonces et insertions	6231	700,00	634,26	9 000,00
fêtes et cérémonies	6232	2 200,00	400,06	2 000,00
catalogues et imprimés	6236	8 000,00	5 454,60	17 000,00
publications	6237	200,00	0,00	200,00
divers	6238	21 000,00	17 008,01	21 000,00
voyages et déplacements	6251	1 000,00	752,52	1 000,00
frais d'affranchissement	6261	1 000,00	656,02	1 000,00
frais de télécommunications	6262	5 500,00	5 741,33	7 000,00
concours divers (cotisations)	6281	76 000,00	72 905,99	70 000,00
aux communes membres du GFP	62875	45 000,00	76 377,00	320 000,00

autres services extérieurs	6288	200,00	395,30	32 000,00
Total Chapitre 62		172 456,00	188 839,89	542 200,00
taxes foncières	63512	8 344,00	8 344,00	10 000,00
Total Chapitre 63		8 344,00	8 344,00	10 000,00
Total cumulé : 011		879 600,00	590 534,63	1 890 500,00
autre personnel extérieur	6218	30 000,00	24 608,00	51 000,00
Total Chapitre 62		30 000,00	24 608,00	51 000,00
cotisations au Centre national et aux centres de gestion de la FPT	6336	4 500,00	3 358,40	4 500,00
Total Chapitre 63		4 500,00	3 358,40	4 500,00
rémunération principale (personnel titulaire)	64111	182 000,00	126 261,20	183 000,00
rémunérations (personnel non-titulaire)	64131	82 000,00	57 568,25	85 000,00
autres indemnités	64138	2 200,00	1 979,25	3 000,00
cotisations à l'URSSAF	6451	54 000,00	32 162,54	55 000,00
cotisations aux caisses de retraite	6453	46 000,00	35 062,59	47 000,00
cotisations aux ASSEDIC	6454	3 300,00	2 331,47	3 500,00
cotisations pour assurance du personnel	6455	24 000,00	21 831,04	25 000,00
cotisations aux autres organismes sociaux	6458	2 000,00	1 519,00	2 000,00
médecine du travail et pharmacie	6475	1 500,00	333,00	1 500,00
Total Chapitre 64		397 000,00	279 048,34	405 000,00
Total cumulé : 012		431 500,00	307 014,74	460 500,00
autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	7391118	3 000,00	1 294,00	2 000,00
attribution de compensation	739211	1 159 259,00	1 159 259,00	1 159 259,00
FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales)	7392221	78 000,00	64 889,00	78 000,00
Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH sur les résidences principales	73951	0,00	5 220,00	5 500,00
Fraction compensatoire de la CVAE	73952	0,00	1 959,00	2 000,00
versements, restitutions et prélèvements divers	7398	5 500,00	0,00	0,00
Total Chapitre 73		1 245 759,00	1 232 621,00	1 246 759,00
Total cumulé : 014		1 245 759,00	1 232 621,00	1 246 759,00
indemnités des élus	65311	76 000,00	77 320,52	78 500,00
cotisations de retraite	65313	3 500,00	3 247,68	6 000,00
cotisations de sécurité sociale - part patronale	65314	9 000,00	8 815,64	9 000,00
formation des élus	65315	1 520,00	0,00	1 570,00
cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	653172	0,00	40,69	50,00
contribution aux organismes de regroupement	65568	69 000,00	54 680,11	69 000,00
autres cotisations obligatoires	6558	80 000,00	41 631,90	89 000,00
communes membres du GFP	657341	20 000,00	7 371,40	10 000,00
autres communes	657348	0,00	0,00	6 500,00
subvention de fonctionnement - autres groupements	657358	75 000,00	42 906,36	75 000,00
subvention de fonctionnement aux autres organismes	65748	306 000,00	131 431,67	200 000,00
intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6583	200,00	142,54	200,00
autres	65888	5,00	2,07	5,00
Total Chapitre 65		640 225,00	367 590,58	544 825,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 036-200035137-20250407-2025040718-DE

SLO

intérêts réglés à l'échéances	66111	49 336,98	49 336,98	47 760,57
intérêts-rattachement des ICNE	66112	1 164,39	-70,48	930,55
Total Chapitre 66		50 501,37	49 266,50	48 691,12
virement à la section d'investissement	023	1 062 478,20	0,00	1 121 551,08
dotations amortissements	6811-042	272 517,74	272 517,74	206 363,48
Total Chapitre 68		272 517,74	162 643,00	206 363,48
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 582 581,31	2 709 670,45	5 519 189,68

FONCTIONNEMENT RECETTES

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
remboursements sur rémunérations du personnel	6419	0,00	0,00	0,00
remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	6459	0,00	1 266,00	0,00
remboursements sur autres charges sociales	6479	0,00	1 612,43	0,00
Total Chapitre 64		0,00	2 878,43	0,00
Total cumulé : 013		0,00	2 878,43	0,00
Résultats antérieurs reportés	002	972 819,49	0,00	1 979 484,99
autres	706888	100,00	800,00	800,00
Total Chapitre 70		100,00	800,00	800,00
impôts directs locaux	73111	780 405,00	795 076,00	796 723,00
taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.COM)	73113	23 664,00	25 959,00	25 959,00
imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	73114	235 459,00	297 724,00	300 813,00
autres contributions directes	73118	0,00	12 786,00	0,00
taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)	73136	55 000,00	49 782,00	55 000,00
autres impôts locaux ou assimilés	7318	120 000,00	0,00	0,00
attribution de compensation	73211	132 172,00	132 172,00	132 172,00
F.N.G.I.R. (fonds national de la garantie individuelle des ressources)	73221	127 933,00	131 718,00	127 933,00
FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales)	732221	70 000,00	72 209,00	70 000,00
fraction de TVA (TFPB et TH)	7351	593 939,00	598 984,00	600 592,00
fraction de TVA (CVAE)	7352	222 000,00	222 504,00	229 575,00
Total Chapitre 73		2 360 572,00	2 338 914,00	2 338 767,00
dotation d'intercommunalité des EPCI	741124	109 851,00	109 851,00	131 302,00
dotation de compensation des groupements de communes	741126	215 177,00	215 172,00	207 359,00
FCTVA	744	20 000,00	9 797,40	12 000,00
D.G.D.	74611	15 000,00	11 696,00	5 000,00
autres	74718	17 500,00	17 500,00	0,00
Régions	7472	36 947,50	31 238,66	33 580,00
Département	7473	51 637,50	185 757,50	115 806,00
autres organismes	747818	24 760,36	6 159,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

SLO

ID : 036-200035137-20250407-2025040718-DE

DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	748312	172 795,00	172 795,00	159 647,00
Etat-Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	74832	0,00	26 305,00	312 236,00
Etat-compensation au titre des exonérations de taxe foncière	74833	295 000,00	292 987,00	9 092,00
Etat-compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	74834	2 000,00	0,00	0,00
Total Chapitre 74		3 543 240,36	3 640 676,56	986 022,00
revenus des immeubles	752	82 383,72	82 383,72	82 383,72
autres produits divers de gestion courante	75888	5,00	6 068,50	5,00
Total Chapitre 75		82 388,72	88 452,22	82 388,72
neutralisation des amortissements des subventions d'équipements	77681-042	195 814,00	195 814,00	125 240,16
subvention d'investissement transférées	777-042	10 218,74	10 218,74	6 486,81
Total Chapitre 77		206 032,74	206 032,74	131 726,97
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 165 153,31	6 277 753,95	5 519 189,68

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

SLOW

ID : 036-200035137-20250407-2025040718-DE

INVESTISSEMENT DEPENSES

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
résultat d'investissement reporté	001	0,00	0,00	0,00
emprunts en euros	1641	37 893,82	37 893,82	39 470,23
autres prêteurs	16818	13 333,33	13 333,33	10 833,33
Total Chapitre 16		51 227,15	51 227,15	50 303,56
élaboration du PLUi	202	64 304,98	40 740,00	28 064,98
frais d'études	2031	124 420,80	6 489,60	100 060,00
frais d'insertion	2033	3 500,00	1 636,73	2 000,00
bâtiments et installations (fonds de concours)	2041412	101 825,59	4 790,95	110 000,00
Subvention du BP au BA	2041632	0,00	0,00	166 889,51
concessions et droits similaires	2051	10 000,00	1 979,95	8 000,00
autres immobilisations corporelles	2088	500,00	0,00	500,00
Total Chapitre 20		304 551,37	55 637,23	415 514,49
installations générales, agencements, aménagements des constructions	21351	10 000,00	0,00	5 000,00
autres constructions	2138	0,00	2 208,76	0,00
AMO Maison du Gouverneur St-Benoît	2138-31	58 216,48	4 320,00	54 000,00
projet micro crèche Lignac	2138-44	680 000,00	56 139,41	720 000,00
réseaux de voirie (Rte de la Ganne St-Benoît)	2151	0,00	0,00	80 000,00
autre matériel et outillage de voirie	215738	5 000,00	1 989,26	3 000,00
matériel informatique scolaire	21831	15 000,00	26 447,03	0,00
autres matériel informatique	21838	6 012,50	4 012,50	4 500,00
meublé	21848	80 000,00	0,00	100 000,00
matériels de téléphonie	2185	2 000,00	0,00	2 000,00
autres immobilisations corporelles	2188	10 000,00	111,00	5 000,00
Total Chapitre 21		866 228,98	95 227,96	973 500,00
MARPA Roussines	2313-10	137 957,37	21 101,37	75 000,00
bâtiment technique (aménagement)	2313-21	10 000,00	6 158,53	10 000,00
Maison médicale St-Benoît	2313-37	500 000,00	0,00	240 000,00
divers travaux	2317-HO	40 000,00	13 665,34	40 000,00
Prieuré St-Benoît (démolition)	2317-13	600 000,00	0,00	467 877,70
éclairage public prog. 2022	2317-39	58 793,10	39 704,71	19 088,39
travaux pont St-Hilaire	2317-40	86 664,36	80 577,96	6 086,40
Office du Tourisme St-Benoît	2317-41	240 000,00	0,00	240 000,00
travaux pont de Tilly	2317-42	140 000,00	0,00	140 000,00
éclairage public prog. 2023	2317-43	160 000,00	156 848,54	3 151,46
éclairage public prog. 2024	2317-45	144 000,00	66 371,44	210 628,56
éclairage public prog. 2025	2317-46	0,00	0,00	210 000,00
Total Chapitre 23		2 117 414,83	384 427,89	1 661 832,51
prêts (BA « lotissement ZA Chaillac »)	2748	38 192,00	0,00	38 192,00
Total Chapitre 24		38 192,00	0,00	38 192,00
convention de mandat (pont mitoyen com. Couloge les Hérolles)	4581225	64 500,00	0,00	64 887,00
Total Chapitre 45		64 500,00	0,00	64 887,00
subvention d'investissement transférées	13911-040	8 174,24	8 174,24	6 486,81
subvention d'investissement transférées	139361-040	2 044,50	2 044,50	0,00
Total Chapitre 13		10 218,74	10 218,74	6 486,81

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

SLOW

ID : 036-200035137-20250407-2025040718-DE

neutralisations des amortissements des subventions d'équipements versées	198-040	195 814,00	195 814,00	125 240,16
Total Chapitre 19		195 814,00	195 814,00	125 240,16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 648 147,07	792 552,97	3 335 956,53

INVESTISSEMENT RECETTES

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVU 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025
résultat d'investissement reporté	001	1 882 500,62		1 354 404,49
F.C.T.V.A.	10222	50 000,00	71 429,10	70 000,00
Exédent affecté	1068	0,00	0,00	0,00
Total Chapitre 10		50 000,00	71 429,10	70 000,00
état et établissement nationaux	1311	216 153,55	20 000,00	317 000,00
état et établissement nationaux (subvention non amortissable)	1321	39 998,78	0,00	0,00
Région (subvention non amortissable)	1322	0,00	0,00	62 077,84
Département (subvention non amortissable)	1323	0,00	9 600,00	9 600,00
D.E.T.R.	13461	59 998,18	0,00	130 072,64
Total Chapitre 13		316 150,51	29 600,00	518 750,48
matériel informatique scolaire	21831	0,00	784,74	0,00
Total Chapitre 21		0,00	784,74	0,00
convention de mandat (pont mitoyen com. Couloge les Hérolles)	4582225	64 500,00	0,00	64 887,00
Total Chapitre 45		64 500,00	0,00	64 887,00
virement de la section de fonctionnement	021	1 062 478,20	0,00	1 121 551,08
amortissements	28----	272 517,74	162 643,00	206 363,48
Total Chapitre 28		272 517,74	162 643,00	206 363,48
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 648 147,07	264 456,84	3 335 956,53